

Accord euro-méditerranéen d'association CE /Maroc

1995/0363(AVC) - 29/05/1996

Par 39 voix pour, 9 contre et 6 abstentions, la commission propose à la plénière de donner son avis conforme sur le rapport de M. Otto von HABSBURG (PPE, D) concernant l'accord d'association entre l'UE et le Maroc. Rappelons que pour ce type d'accord, le PE doit se prononcer à la majorité des suffrages exprimés. A l'issue du vote, le rapporteur a estimé qu'il faut analyser les relations entre l'UE et le Maroc à la lumière de l'histoire de la culture et de la géographie. Certes, a-t-il reconnu, "la Tunisie et le Maroc ne représentent pas des démocraties idéales. Mais il faut les soutenir dans leur combat contre l'extrémisme. Nous devons agir dans la logique de la Conférence de Barcelone qui vise à faire du flanc Sud de la Méditerranée un pôle stable."